



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
1229328 Q

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :

Caf du Nord
59863 LILLE CEDEX 9

Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

Le 17/11/2022

598

Madame ANNE-SOPHIE MARTINOTTI
B102
34 B RUE ANATOLE FRANCE
LOMME
59160 LILLE

La directrice de la Caf du Nord certifie que :

ANNE-SOPHIE MARTINOTTI, née le 13/02/1985

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'**octobre 2022** :

| PRESTATIONS | MONTANT |
|--|------------------|
| Aide personnalisée au logement (Apl) ¹ | 269,17 € |
| Aide personnalisée au logement (Apl) ² <i>rappel sur la période de 01/10/2022 à 31/10/2022</i> | 3,29 € |
| Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (ISSAM VERHEE) | 425,99 € |
| Allocations familiales avec conditions de ressources | 388,91 € |
| Complément familial | 273,02 € |
| Majoration parent isolé | 57,09 € |
| Prime d'activité ³ | 218,01 € |
| Retenue | - 11,70 € |
| Soit au total | 1623,78 € |

1. Montant versé à : LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

2. Montant versé à : LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

3. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 1289,71 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 736,88 €

QUOTIENT FAMILIAL

octobre 2022 : 750 €

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 171120221030 410009 AL
0527 MAT 1229328 Q -
PAGE 1/3 IDX B 1041101 V 598 -



12293281041100000000

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

MEHDI VERHEE, né le 21/03/2008 ²

ISSAM VERHEE, né le 29/06/2011 ²

AMIN VERHEE, né le 14/08/2018 ²

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

- Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Nord.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 171120221030 410009 AL
0527 MAT 1229328 Q -
PAGE 2/3 IDX B 1041101 V 598 -



12293281041100000000

L'accès à vos données personnelles

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 171120221030 410009 AL
0527 MAT 1229328 Q -
PAGE 3/3 IDX B 1041101 V 598 -



12293281041100000000